

Séance du 20 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 20 décembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 13 décembre 2017 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Yves DEVILLE, Fanny BARBIER, Michèle BEAUJOUAN, Anne LEBLANC, Gérald LE CLANCHE, Jonathan SIMON, Nicolas LEDUC, pascal GAURY, Olivier SOUFFLET.

Absents excusés :

Benoît PERINEAU pouvoir à Fanny BARBIER
Valérie GUILLOTIN, pouvoir à Olivier SOUFFLET

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Nicolas LEDUC est désigné secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2017.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

1. Retrait de la délibération n° 2017-38 « Compteurs LINKY »

Malgré le courrier de la Préfecture du 6 novembre, le conseil municipal décide, à l'unanimité, ne pas annuler la délibération du 12 septembre 2017, et de reporter la prise de décision tant qu'il n'y aura pas de relance de la Préfecture.

Départ d'Anne LEBLANC pouvoir à Michèle BEAUJOUAN

2. Tarifs 2018

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018 :

• CANTINE – ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES - PORTAGE :

	Habitants de la Commune	Hors Commune
- Repas et garderie :	4.20 €	5.00 €
- Repas à partir du 3 ^{ème} enfant de la même famille présent à la cantine :	3.00 €	3.00 €
- Garderie du matin :	2.00 €	2.20 €
- Garderie du midi (pour les enfants apportant leur panier repas) :	2.85 €	3.00 €
- Etude surveillée/Espace ludique : <u>Forfait mensuel</u>	10.00 €	12.00 €
- Garderie du soir :	2.85 €	3.00 €
- Pénalités pour retard par ¼ d'heure et par famille :	5.00 €	5.00 €

TARIF DU PORTAGE :

Repas :	6.00 €
Soupe :	0.80 €

• **LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

La salle des fêtes sera louée avec la cuisine le Week-End :
du vendredi soir (remise des clés et état des lieux d'entrée entre 16h et 17h)
au lundi matin (restitution des clés et état des lieux de sortie entre 9h et 10h)

Habitants de la Commune :	300 €
Extérieurs (du 15 avril au 14 octobre) :	650 €
Extérieurs avec le chauffage (du 15 octobre au 14 avril) :	700 €
Heure de ménage :	21 €
Caution	1 500 €
La salle des fêtes sera louée le soir, pour les activités sportives et culturelles, aux associations et personnes extérieures à la commune :	15 €/heure

• **Cimetière :**

Droits de superposition :

(valable également pour les inhumations d'urnes dans les concessions traditionnelles)

- sur concession perpétuelle : 453 €
- sur concession cinquantenaire : 120 €
- sur concession trentenaire : 65 €

Vacation pour les exhumations : 20 €

Concessions :

- Cinquantenaire : 360 €
- Trentenaire : 200 €

Columbarium :

- concession trentenaire dans un reposoir : 650 €
- seconde urne : 165 €

• **Stationnement sur le domaine public :**

Stationnement tous les jours de la semaine : 50.00 €

3. Accueil dans les écoles publiques d'enfants résidant dans des communes extérieures - Convention avec les communes – Annule et remplace la délibération du 12 septembre 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education,

CONSIDERANT que depuis de nombreuses années, des enfants des communes voisines sont scolarisés dans l'école primaire de Thivars,

CONSIDERANT que la commune de Thivars souhaite formaliser un accord écrit pour l'accueil des enfants des communes voisines dans l'école primaire de Thivars,

Sur le rapport de Mme le Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la commune de THIVARS s'engage à accueillir, dans la limite des places disponibles, dans ses écoles des enfants résidant hors commune. Les communes extérieures s'engagent à participer aux frais de scolarité par convention valable pour l'année scolaire 2017/2018 et renouvelable par tacite reconduction.

PRECISE que le montant annuel des frais d'écologie est fixé à :

- **1 526.13 €** pour les enfants de l'école maternelle
- **585.64 €** pour les enfants de l'école élémentaire

AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions avec les communes extérieures.

4. Décision modificative n° 1

Mme le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles du Budget Primitif 2017 sont insuffisants ; il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

article	montant
INVESTISSEMENT	
R 1323	24 000 €
R 13251	7 500 €
R 1342	2 000 €
TOTAL :	33 500 €
D 2111	4 000 €
D 2135	21 100 €
D 2138	400 €
D 2152	-12 000 €
D 2188	20 000 €
TOTAL :	33 500 €
FONCTIONNEMENT	
D 022 DEPENSES IMPREVUES	-4 220 €
D 739211	-15 000 €
D 739223 FPIC	2 520 €
D 73928 AC 2016	16 700 €

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Informations diverses :

SONDAGE : Retour à la semaine des 4 jours – distribué dans le cahier des élèves, retour pour le 10 janvier.

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS : 3^{ème} prix départemental – merci à Olivier Doré.

TEMPETE DU 14 DECEMBRE 2017 : Jonathan SIMON souhaite adresser au nom de tout le conseil municipal ses remerciements à Michel BAUDON pour son très bon travail et son rapide nettoyage de la commune.

Fin de la séance à 21h15.

TOUR DE TABLE :

CP : Pierres à Goindreville

MB : Réveillons dernière année

DJ : Lavoirs à nettoyer et réparer tuiles dans l'eau

JS : Mercredi dernier suite à la tempête merci à mimi

Os : Colis du personnel : non car bon régime indemnitaire

PG : Lotissement et travaux est-ce judicieux

DB : 49 24 INDEMNISES

NL : Rue Creuse devis environ 30 000 €

Nettoyage de la rue voir avec le lotisseur